

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Québec, le 9 janvier 2026

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Objet :** Demande d'accès à l'information  
Lots 1 366 663, 1 366 702 et 3 492 012 — [REDACTED]

Bonjour,

Par la présente, nous donnons suite à votre requête reçue le 18 décembre 2025 par laquelle vous formulez une demande conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ — Chapitre A-2.1), ci-après « *Loi sur l'accès* ».

Comme souhaité, nous vous transférons copie des documents que nous possédons relativement aux lots cités en objet. Dans les fichiers qui vous sont transmis, vous constaterez que certaines informations ont été caviardées en vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès*. Ces articles ne nous permettent pas de partager des renseignements personnels, lesquels sont confidentiels au sens de cette loi.

Toutefois, un fichier ne peut vous être présenté, car il comporte des données financières fournies par un tiers. En effet, selon l'article 23 de la *Loi sur l'accès*, un organisme public ne peut dévoiler ce type d'information qui est habituellement traité de façon confidentielle, sans le consentement de cette personne.

Ensuite, un dossier que nous détenons en lien avec votre requête relève de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, donc nous ne vous le communiquerons pas.

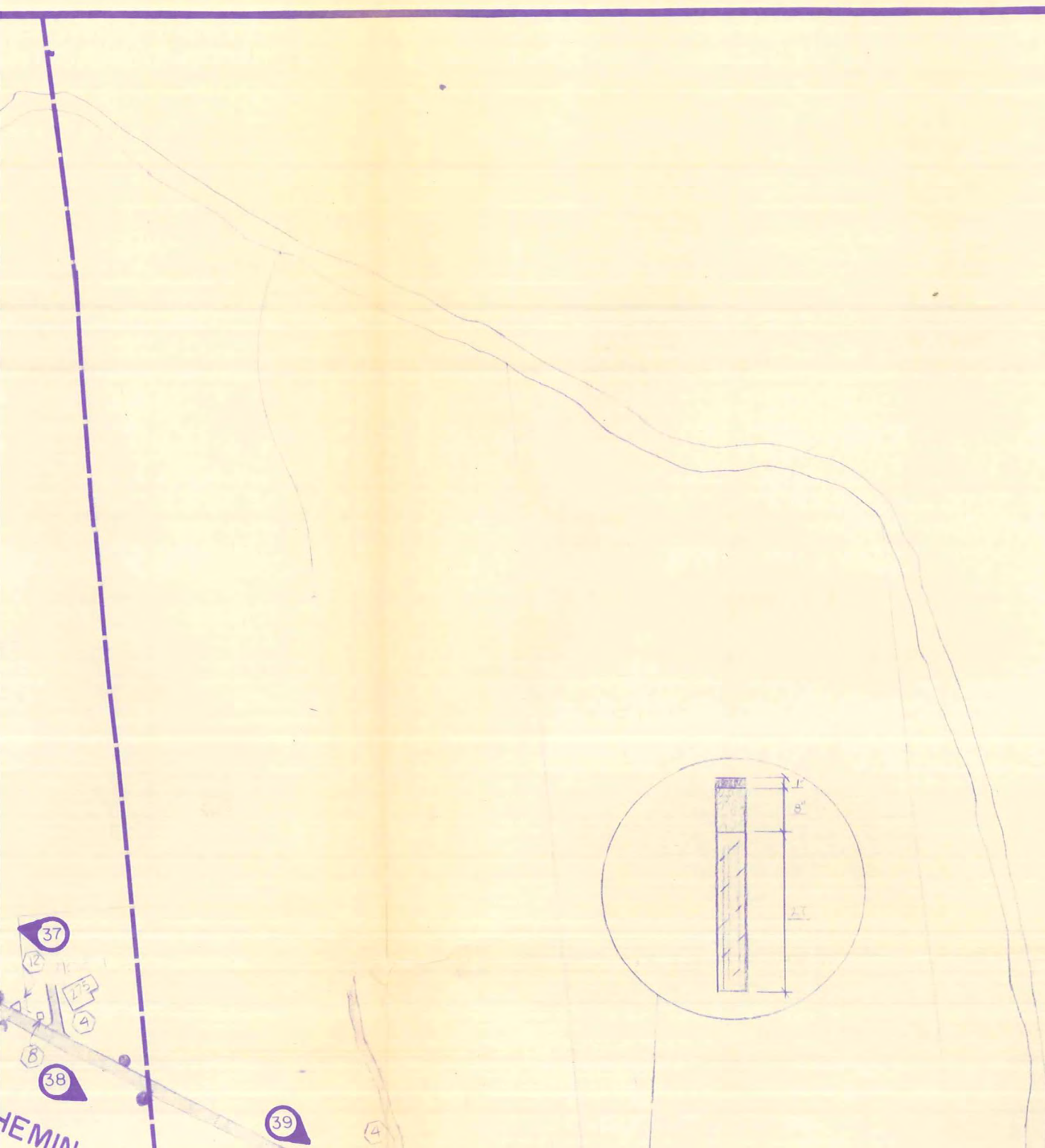
En terminant, selon les articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès*, nous vous signalons que vous pouvez réclamer la révision de cette conclusion auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez nos salutations distinguées.



Manon Côté

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

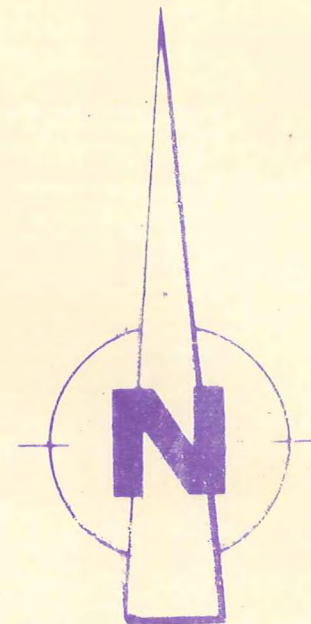


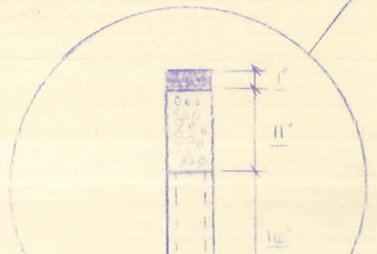
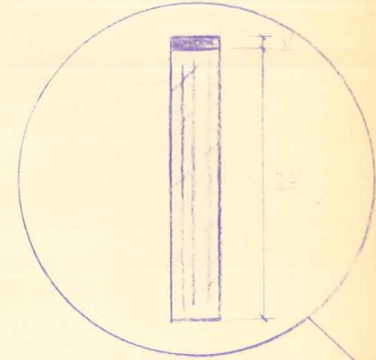
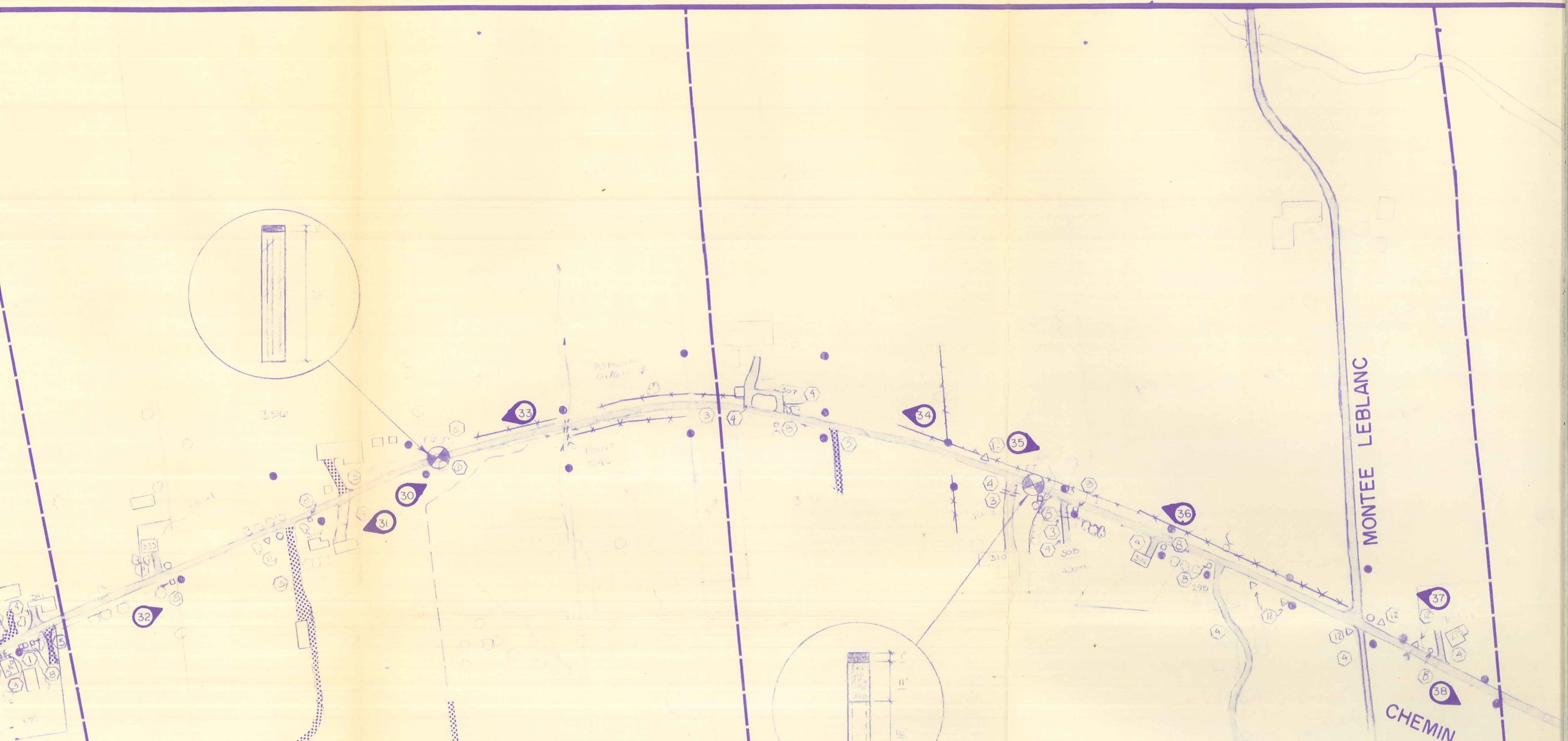
TRONÇON - 2

Inventaire des

obstacles en place (dans l'emprise proposée) et à déplacer

SYMBOLE	ITEM	QUANTITE (dans l'emprise proposée)	OBSTACLE A DÉPLACER	LOCALISATION (Obstacles à déplacer)
●	Poteau (Hydro ou Bell)	14	0	①
○	Lampadaire	6	0	②
==	Ponceau	2	2	③
▭	Entrée pavée	4	4	④
▨	Entrée non pavée	10	10	⑤
☁	Arbres	4	0	⑥
—	Haie	-	0	⑦
□	Boîte à malle	7	7	⑧
▭	Bâtiment	1	0	⑨
—	Enseigne	1	0	⑩
—	Clôture	1	0	⑪
△	Signalisation	3	3	⑫





MONTEE LEBLANC

CHEMIN

POMME

POINT

390

310

295

307

300

335

305

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

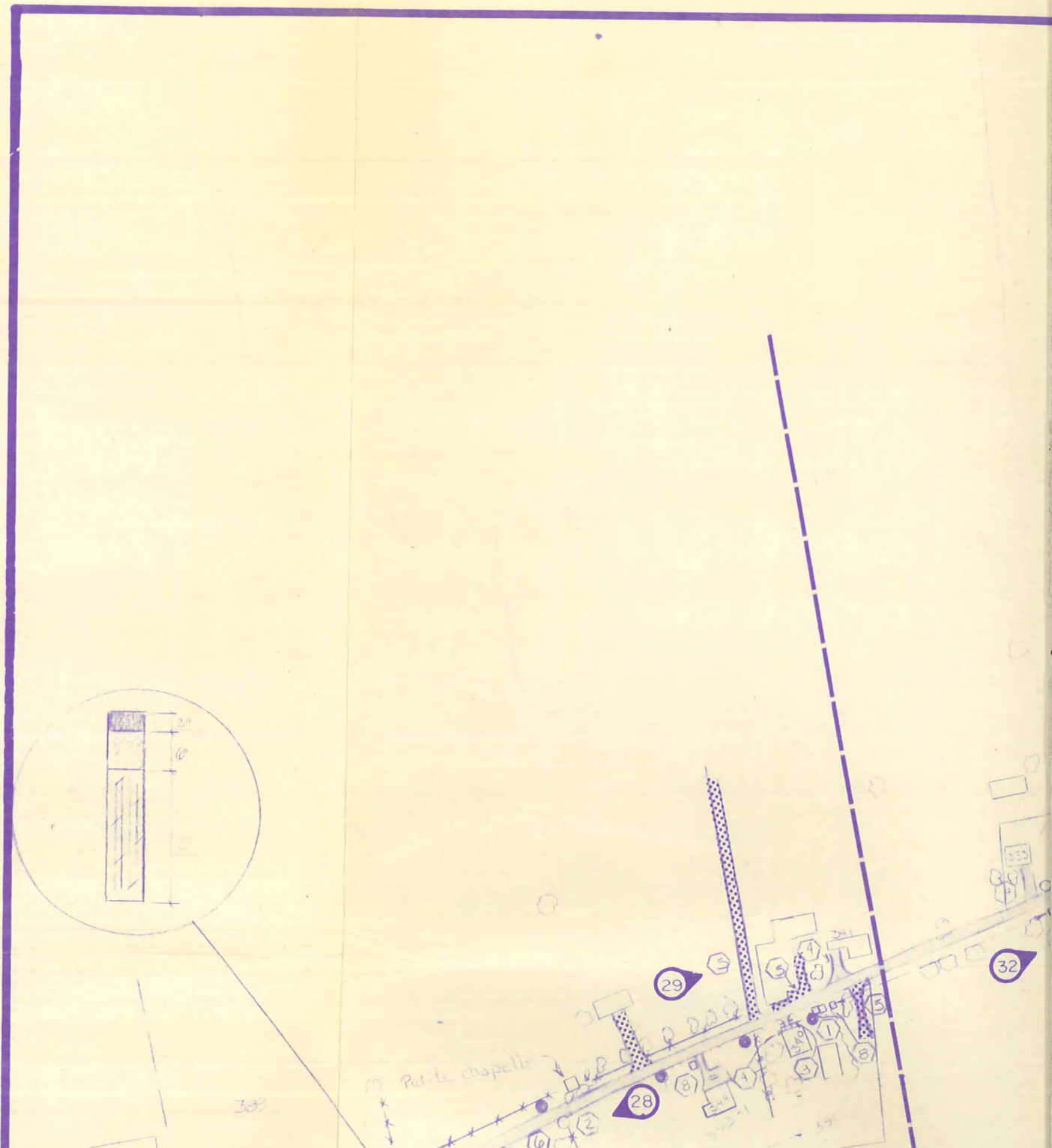
300

300

300

300

300



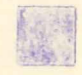

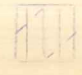

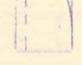


TRONCON F-8


TRONCON F - 8  
Caractéristiques de la chaussée

ITEM	EXISTANT	PROPOSE
Emprise	9 m	12 m
Pavage (largeur)	5,20 m	6 m
Fossés	A 2,75 m du pavé	12 m
Structure de la fonction.	oui	A conserver et à élargir

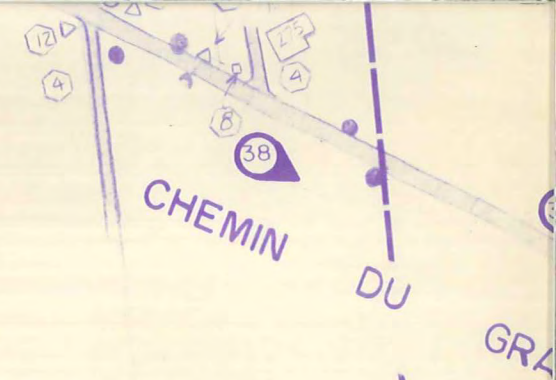
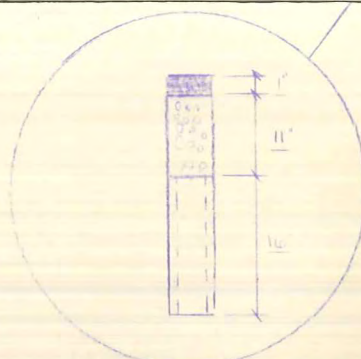
LEGENDE DES FORAGES

-  ASPHALTE
-  PIERRE CONCASSEE 0-3/4"
-  SILT ARGILEUX BRUN. PLASTIQUE
-  ARGILE SILTEUSE BRUNE. TRES PLASTIQUE
-  SABLE SILTEUX FIN A MOYEN

PHOTOGRAPHIE

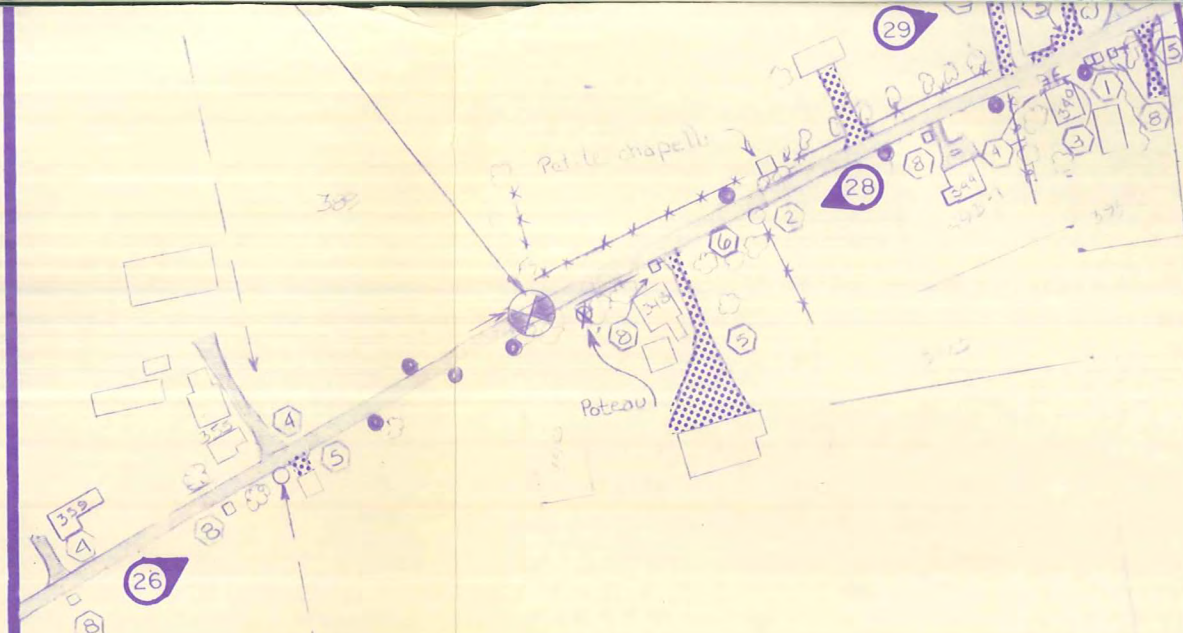
PROPRIÉTAIRE:  

**VILLE DE ST-EUSTACHE**

PROJET:  
**RE AMENAGEMENT DE CHEMINS**



TRONCON F-6

TRONCON F-7



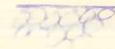
TRONCON F-5



ARGILE SILTEUSE BRUNE. TRES PLASTIQUE



SABLE SILTEUX FIN A MOYEN



REFUS SUR BLOCAUX



FORAGE

dossier 139376

DE CHEMINS

LE GROUPE BSA  
BELLEFEUILLE, SAMSON ET ASSOCIÉS

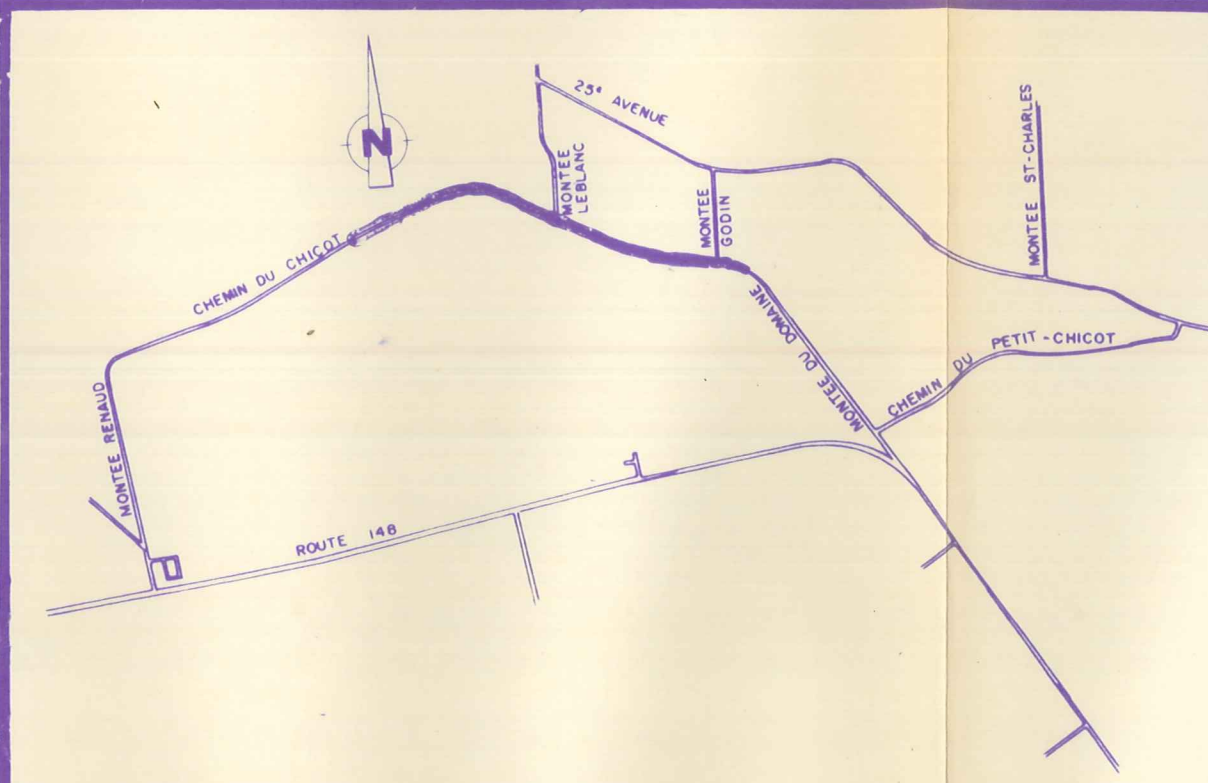
INGÉNIEURS



CONSEILS

140, rue St-Eustache, Place du Chêne, Suite 2,  
St-Eustache, QC., J7R 2K9 — Tél.: 472-6020

PLAN DE LOCALISATION



DESSIN:

CHEMIN  
DU GRAND CHICOT  
(partie)

DESSINÉ PAR: M. BLOUIN et J. DUBOIS

PRÉPARÉ PAR: M. GUERIN ing. jr.

VÉRIFIÉ PAR: B. SAMSON ing

ÉCHELLE: 1:2500

DATE: 12 NOV. 87

PROJET NO. 01-87-10

PLAN NO. 2 / 3

2

chaussée

PROPOSE
12 m
6 m
12 m
A refaire

TRONÇON F - 6

Inventaire des obstacles en place (dans l'emprise proposée) et à déplacer

SYMBOLE	ITEM	QUANTITE (dans l'emprise proposée)	OBSTACLE A DEPLACER	LOCALISATION (Obstacles à déplacer)
●	Poteau (Hydro ou Bell)	3	0	①
○	Lampadaire	2	0	②
==	Ponceau	1	1	③
▭	Entrée pavée	2	2	④
▨	Entrée non pavée	2	2	⑤
☁	Arbres	11	2	⑥
—	Halle	—	—	⑦
□	Boîte à maille	2	2	⑧
▭	Bâtiment	—	—	⑨
—	Enseigne	—	—	⑩
↔	Clôture	3	0	⑪
△	Signalisation	1	1	⑫

TRONÇON F - 6

Caractéristiques de la chaussée

ITEM	EXISTANT	PROPOSE
Emprise	9 m	12 m
Pavage (largeur)	4,30 m 4,60 m	6 m
Fossés	2,74 m du pavé	12 m
Structure de la fonction.	oui	A refaire

TRONÇON F - 7

Inventaire des obstacles en place (dans l'emprise proposée) et à déplacer

SYMBOLE	ITEM	QUANTITE (dans l'emprise proposée)	OBSTACLE A DEPLACER	LOCALISATION (Obstacles à déplacer)
●	Poteau (Hydro ou Bell)	15	0	①
○	Lampadaire	4	0	②
==	Ponceau	2	2	③
▭	Entrée pavée	7	7	④
▨	Entrée non pavée	1	1	⑤
☁	Arbres	2	0	⑥
—	Halle	—	—	⑦
□	Boîte à maille	6	6	⑧
▭	Bâtiment	0	0	⑨
—	Enseigne	0	—	⑩
↔	Clôture	1	0	⑪
△	Signalisation	6	6	⑫

TRONÇON F - 7

Caractéristiques de la chaussée

ITEM	EXISTANT	PROPOSE
Emprise	9 m	12 m
Pavage (largeur)	4,50 m sur 350 m de long	6 m
Fossés	—	12 m
Structure de la fonction.	oui	A conserver et à élargir

TRONÇON F - 5

TRONÇON F - 5

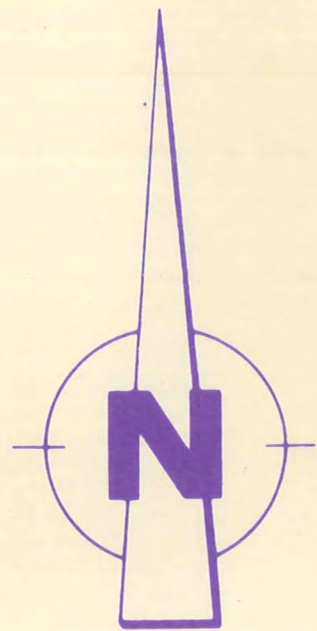
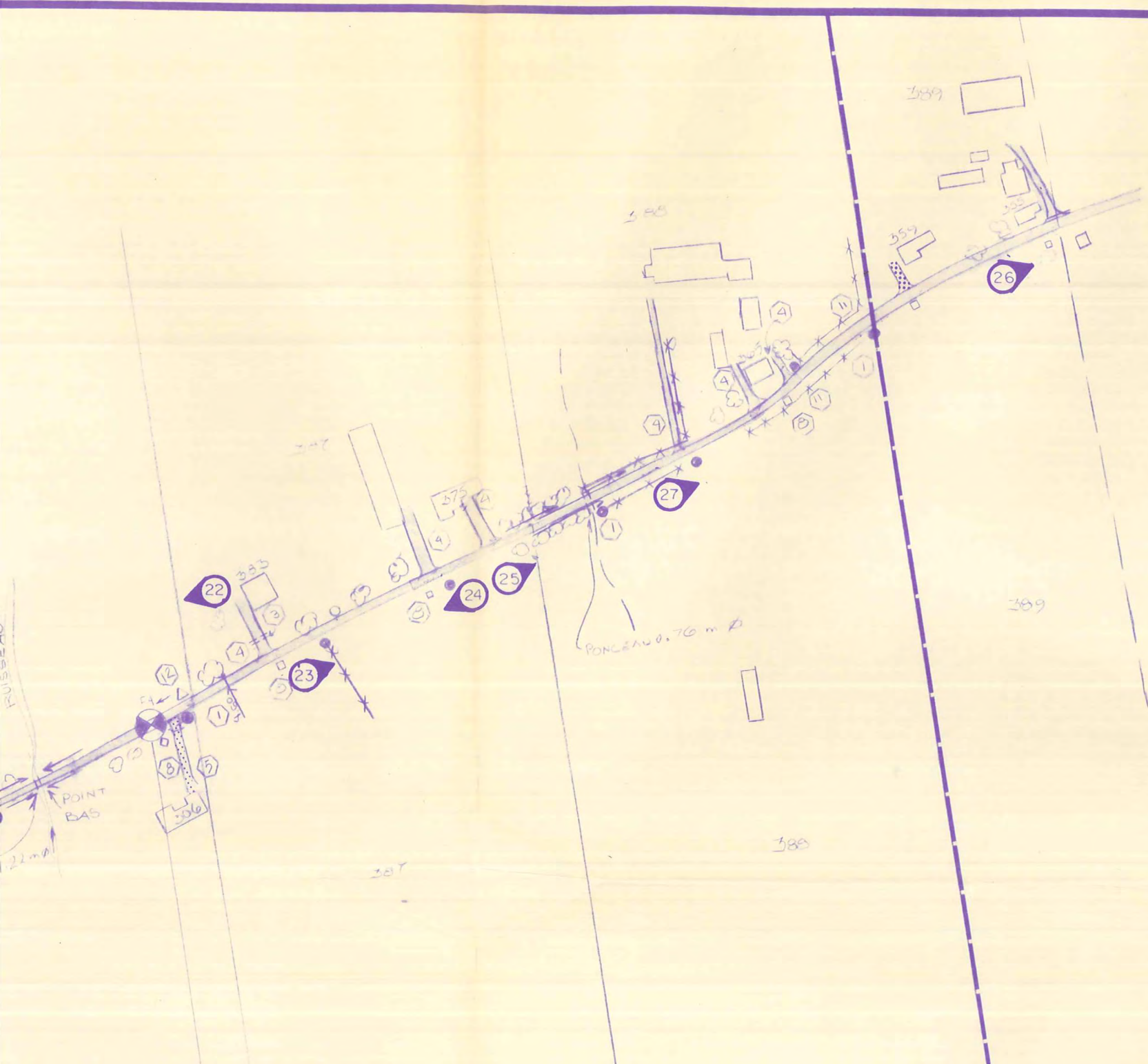
Inventaire des

Caractéristiques de la chaussée

obstacles en place (dans l'emprise proposée) et à déplacer

SYMBOLE	ITEM	QUANTITE dans l'emprise proposée)	OBSTACLE A DEPLACER	LOCALISATION (Obstacles à déplacer)
●	Poteau téléphone ou deux	4	3	①
○	Empêchement	2	1	②
≡≡	Ponceau	1	1	③
▭	Entrée pavée	5	5	④
▨	Entrée non pavée	6	6	⑤
☙	Arbres	16	2	⑥
☞	Mairie	-	-	⑦
□	Boîte à maille	7	7	⑧
▭	Bâtiment	2	0	⑨
—	Insigne	-	-	⑩
↔	Clôture	2	2	⑪
△	Signalisa- tion	-	-	⑫

ITEM	EXISTANT	PROPOSE
Emprise	9 m	12 m
Pavage (largeur)	4,30 m sur 450 m de long.	6 m
Fossés	A 2,74 m du pa- vage	12 m
Structure de la fon- ction.	oui	A refaire



TRONCON F - 3

TRONCON F - 3

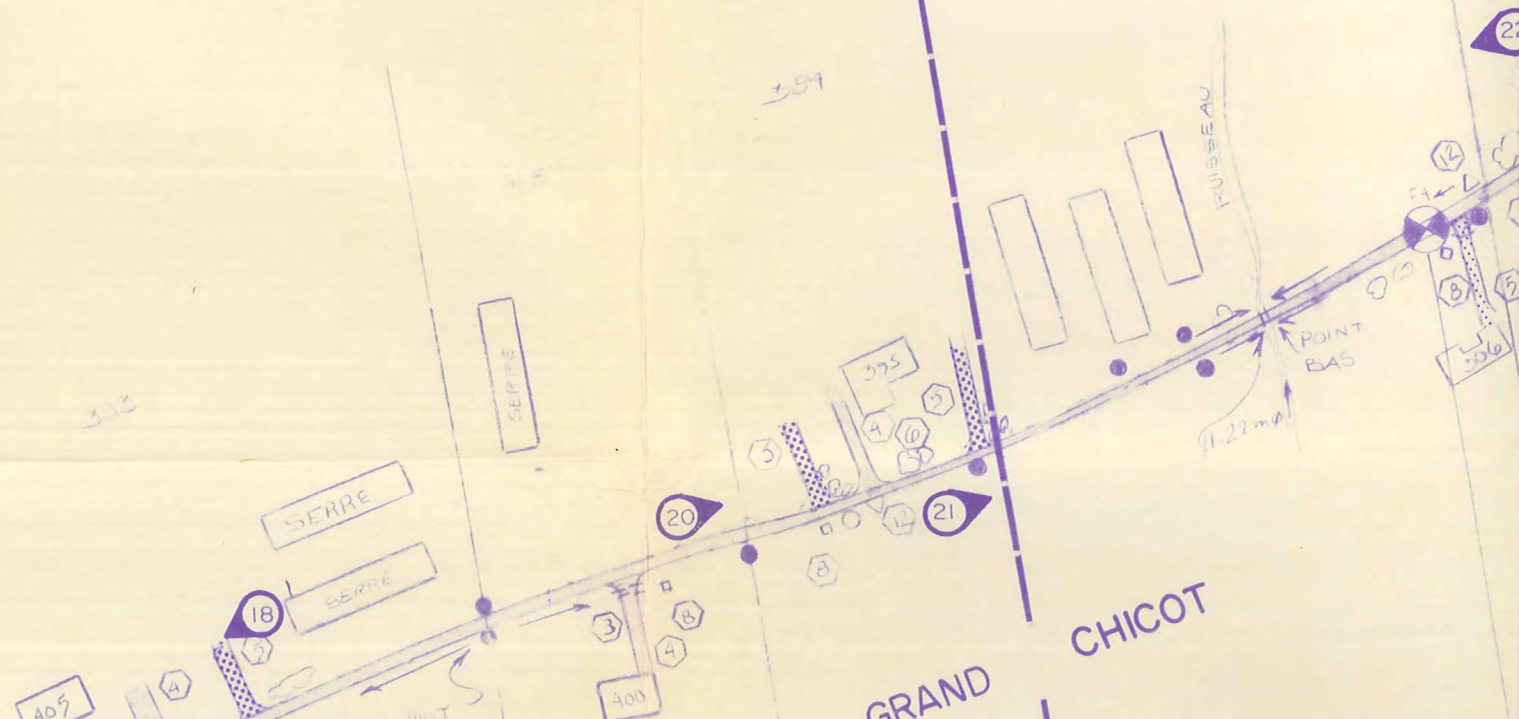
Inventaire des obstacles en place (dans l'emprise proposée) et à déplacer

Caractéristiques de la chaussée

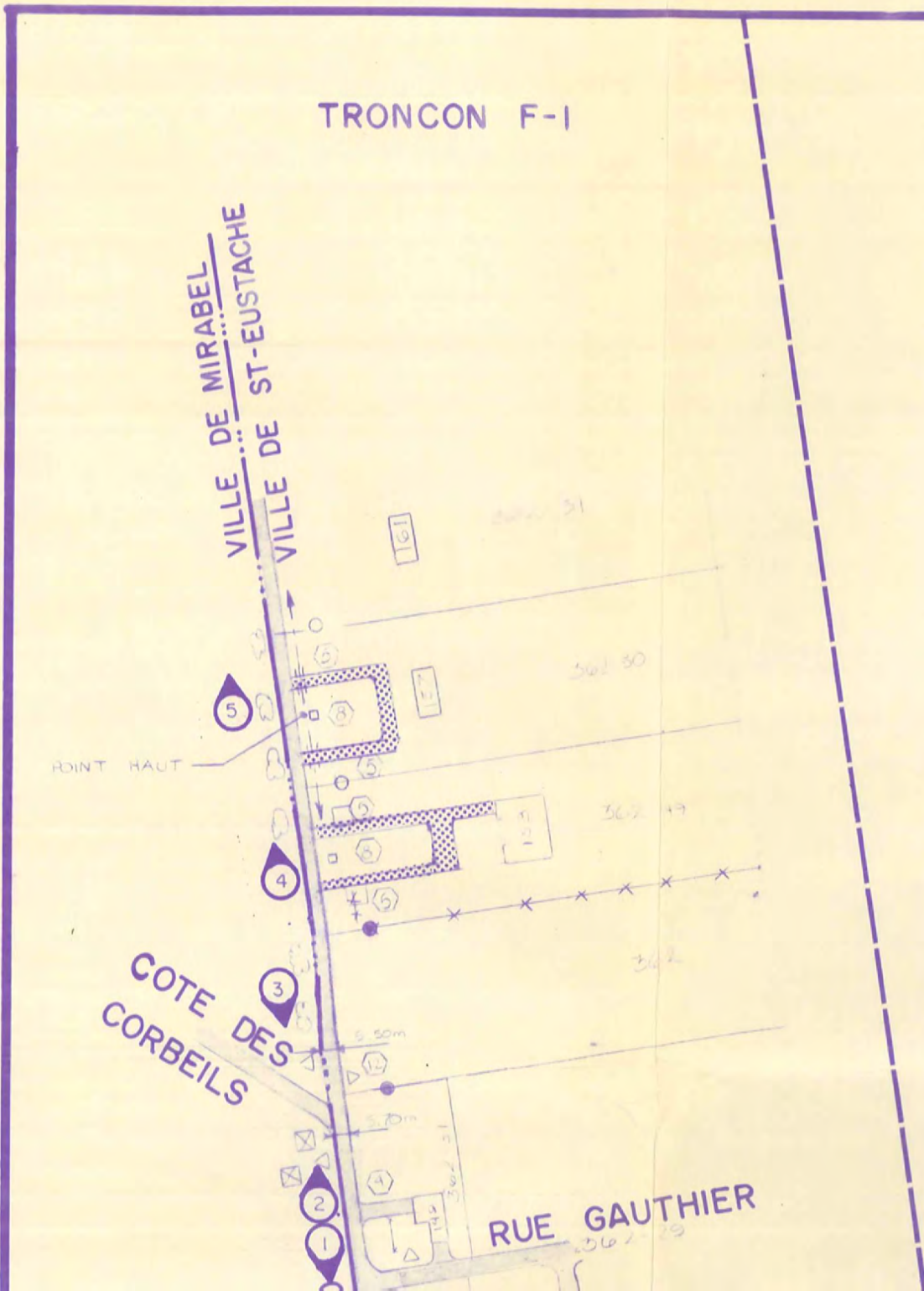
SYMBOLE	ITEM	QUANTITE (dans l'emprise proposée)	OBSTACLE A DEPLACER	LOCALISATION (Obstacles à déplacer)
●	Poteau (Hydro ou Bell)	6	0	①
○	Lampadaire	4	0	②
==	Ponceau	5	5	③
▭	Entrée pavée	4	4	④
▨	Entrée non pavée	8	8	⑤
☙	Arbres	5	5	⑥
⋈	Haie	3	3	⑦
□	Boîte à maille	11	11	⑧
▭	Bâtiment	-	-	⑨
▬	Enseigne	1	1	⑩
⚡	Clôture	1	1	⑪
△	Signalisation	4	4	⑫
▬	Entrée pavée uni.	1	1	⑬

ITEM	EXISTANT	PROPOSÉ
Emprise	9 m	11 m
Pavage (Largeur)	5,30 m sur 170 m de long 4,75 sur 150 m	6 m
Fosses	3,62 m	12 m
Structure de la chaussée	OK	à conserver et à élargir.

MIRABEL  
ST-EUSTACHE

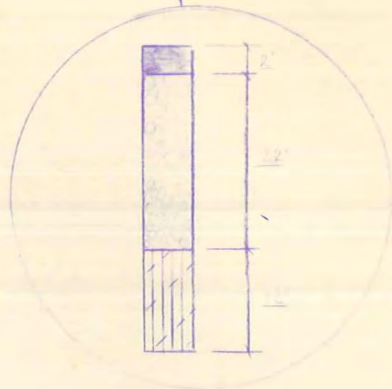


# TRONCON F-1



obstacles en

SYMBOLE	ITEM
●	Poteau (Hydro ou Bell)
○	Lampadaire
==	Ponceau
▭	Entrée pavée
▨	Entrée non pavée
☁	Arbres
—	Haie
□	Boîte à maille
▭	Bâtiment
—	Enseigne
—+—	Clôture
△	Signalisation
▬	Entrée pavé uni.



TRONCON F-4

TRONCON F - 4

Caractéristiques de la chaussée

ITEM	EXISTANT	PROPOSE
Emprise	9 m	12 m
Pavage (largeur)	4,00 m	6 m
Fossés	8,50 m	12 m
Structure de la fondation	oui	à conserver et à élargir

LEGENDE DES FORAGES



ASPHALTE



PIERRE CONCASSEE 0-3/4"



SILT ARGILEUX BRUN. PLASTIQUE



ARGILE SILTEUSE BRUNE. TRES PLASTIQUE



SABLE SILTEUX FIN A MOYEN



PHOTOGRAPHIE

PROPRIÉTAIRE:



VILLE DE  
ST-EUSTACHE

PROJET:

REAMENAGEMENT

DE CHEMINS

VILLE DE MIRABEL  
VILLE DE ST-EUSTACHE

CHICOT

CHEMIN DU GRAND

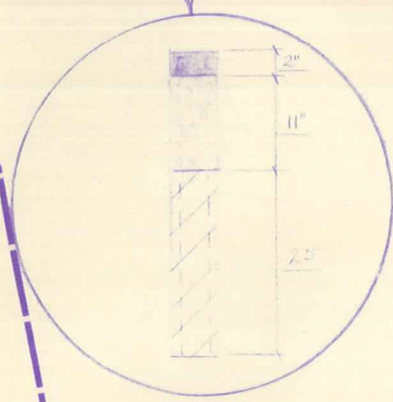
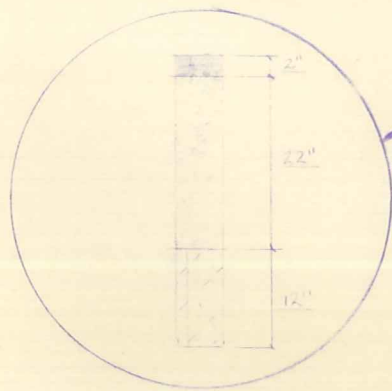
TRONCON F-3

COLLINE A  
BAISSER D'ENVIRON  
DE 1.2 m SUR 61 m

RENAUD

SERRE

POINT HAUT



PONCEAU  
1.52m Ø

FIN DU  
FOSSE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

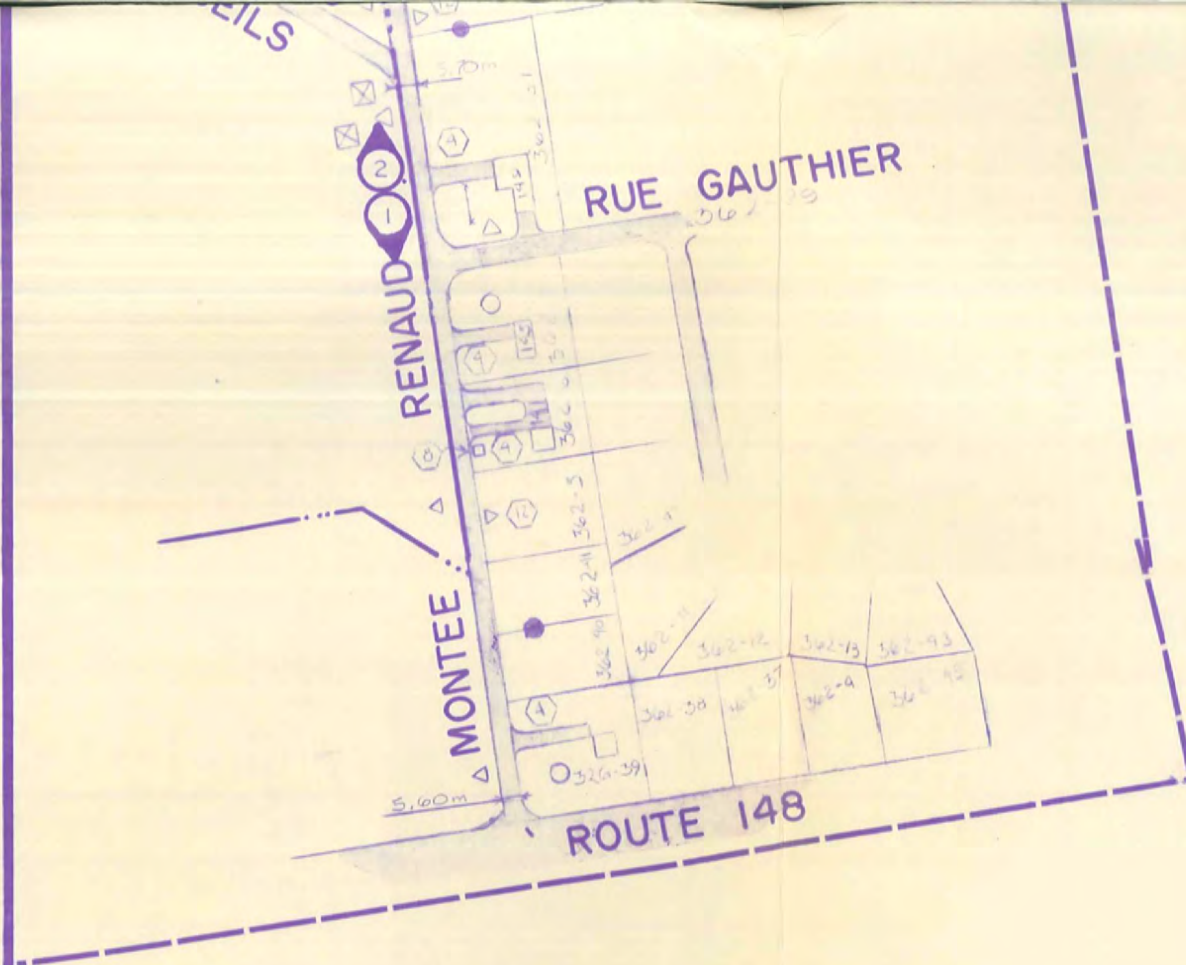
BOISE

BOISE

BOISE

BOISE

</



TRONÇON F - 2

TRONÇON F - 2

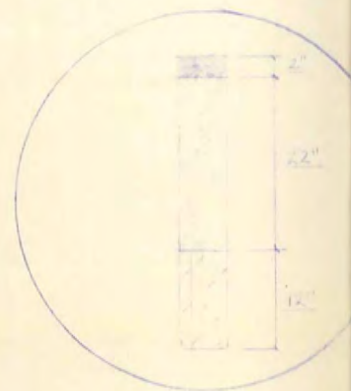
Inventaire des

Caractéristiques de la chaussée

obstacles en place (dans l'emprise proposée) et à déplacer

SYMBOLE	ITEM	QUANTITE (dans l'emprise proposée)	OBSTACLE A DEPLACER	LOCALISATION (Obstacles à déplacer)
●	Poteau (Hydro ou Bell)	-	-	①
○	Lampadaire	4	0	②
==	Ponceau	3	2	③
▭	Entrée pavée	2	2	④
▨	Entrée non pavée	7	7	⑤
☁	Arbres	-	-	⑥
⋯	Haie	-	-	⑦
□	Boîte à maille	5	5	⑧
▭	Bâtiment	-	-	⑨
▭	Enseigne	-	-	⑩
⚡	Clôture	-	-	⑪
△	Signalisation	4	4	⑫

ITEM	EXISTANT	PROPOSE
Emprise	12 m	12 m
Pavage (largeur)	5,20 m sur 500 m de long.	6 m
Fossés	Sur 1 côté du pavage sur environ 300 m de long.	12 m
Structure de la fonction.	oui	A conserver et à élargir





ARGILE SILTEUSE BRUNE. TRES PLASTIQUE



SABLE SILTEUX FIN A MOYEN



REFUS SUR BLOCAUX



FORAGE

dossier 139376

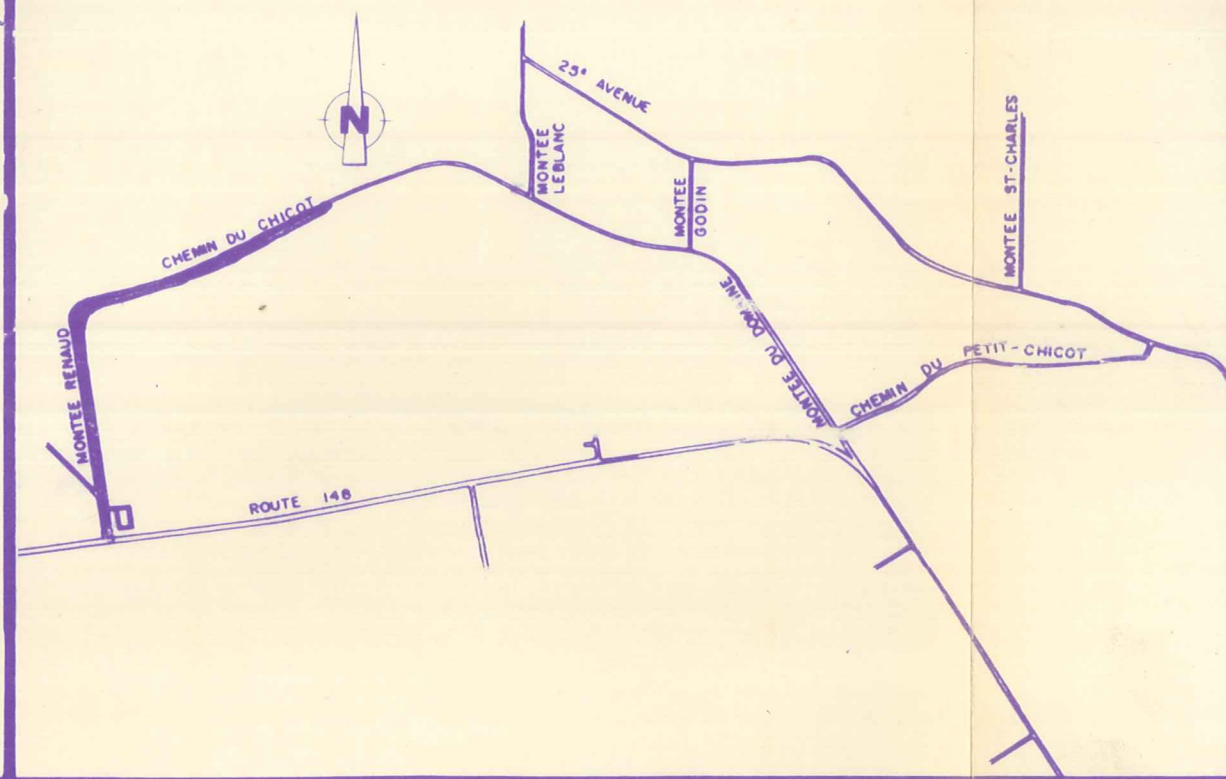
PLAN DE LOCALISATION

TRONCON F - 4

Inventaire des

obstacles en place (dans l'emprise proposée) et à déplacer

SYMBOLE	ITEM	QUANTITE (dans l'emprise proposée)	OBSTACLE A DEPLACER	LOCALISATION (Obstacles à déplacer)
●	Poteau (Hydro ou Bell)	10	0	①
○	Lampadaire	1	0	②
==	Ponceau	3	3	③
▭	Entrée pavée	6	6	④
▨	Entrée non pavée	1	1	⑤
☁	Arbres	7	7	⑥
~	Haie	-	-	⑦
□	Boîte à maille	5	5	⑧
▭	Bâtiment	-	-	⑨
—	Enseigne	-	-	⑩
↔	Clôture	2	2	⑪
△	Signalisation	1	1	⑫



LE GROUPE BSA  
BELLEFEUILLE, SAMSON ET ASSOCIÉS

INGÉNIEURS



CONSEILS

140, rue St-Eustache, Place du Chêne, Suite 2,  
St-Eustache, QC., J7R 2K9 — Tél.: 472-6020

DESSIN:

MONTEE RENAUD  
CHEMIN DU  
GRAND CHICOT  
(partie)

DESSINÉ PAR: J. DUBOIS

PRÉPARÉ PAR: M. GUERIN ing. jr.

VÉRIFIÉ PAR: B. SAMSON ing

ÉCHELLE: 1: 2 500

DATE: 12 NOV. 87

PROJET NO.

01-87-10

PLAN NO.

1 / 3

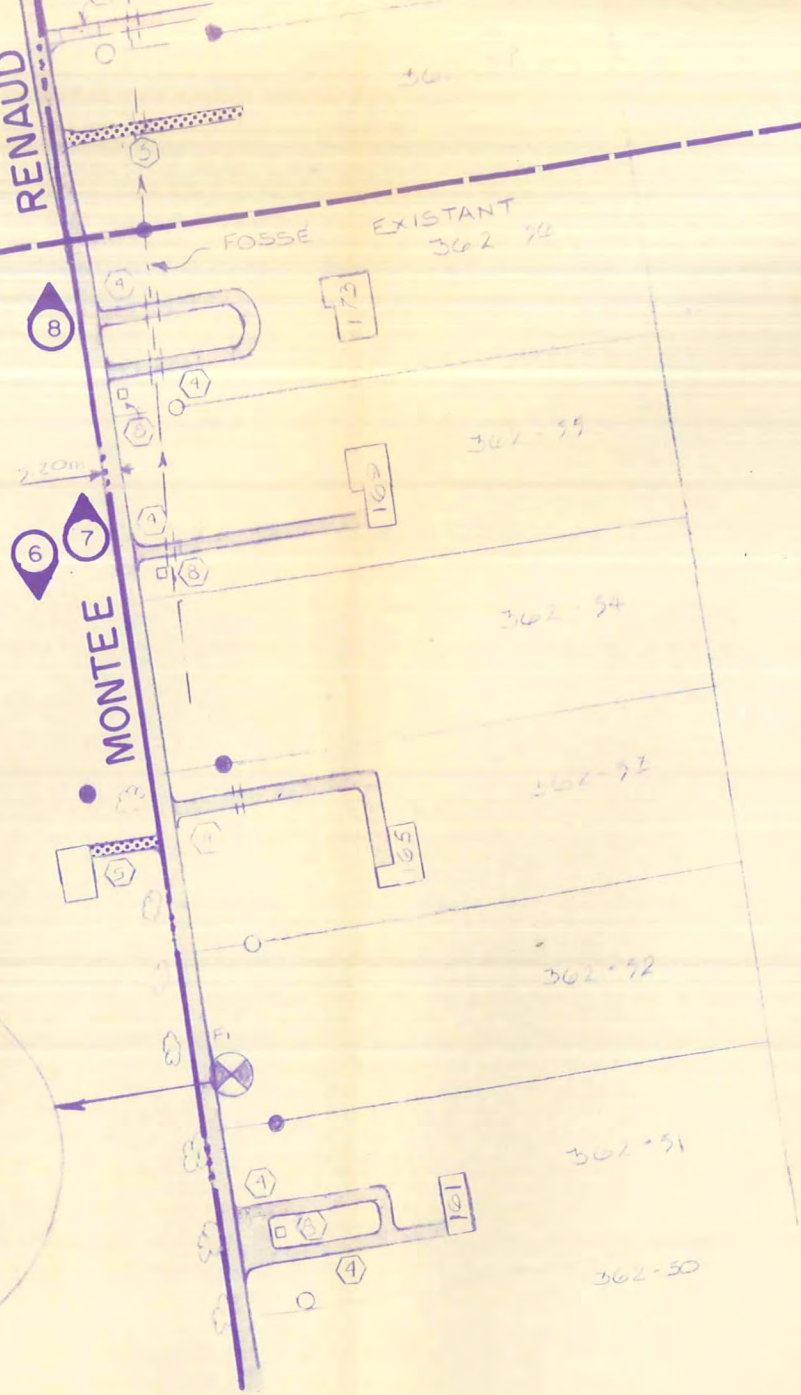
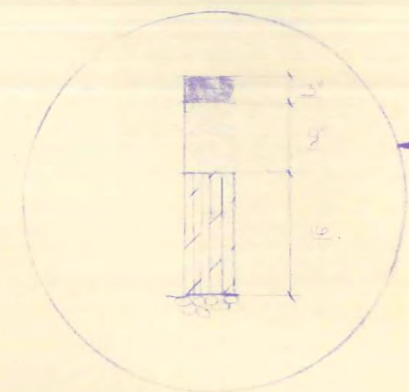
1

TRONCON F-2

TRONCON F-1

RENAUD

MONTEE



TRONCON F - 1

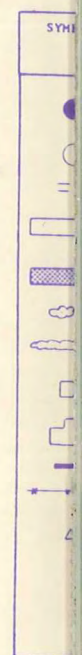
TRONCON F - 1

Inventaire des obstacles en place (dans l'emprise proposée) et à déplacer

Caractéristiques de la chaussée

SYMBOLE	ITEM	QUANTITE (dans l'emprise proposée)	OBSTACLE A DEPLACER	LOCALISATION (Obstacles à déplacer)
●	Poteau (Hydro ou Bell)	6	0	①
○	Lampadaire	7	0	②
≡≡	Ponceau	4	2	③
▭	Entrée pavée	11	11	④
▨	Entrée non pavée	5	5	⑤
☁	Arbres	13	0	⑥
—	Hais	0	0	⑦
□	Boîte à maille	6	6	⑧
▭	Bâtiment	-	-	⑨
—	Enseigne	-	-	⑩
—	Clôture	-	-	⑪
△	Signalisation	6	2	⑫

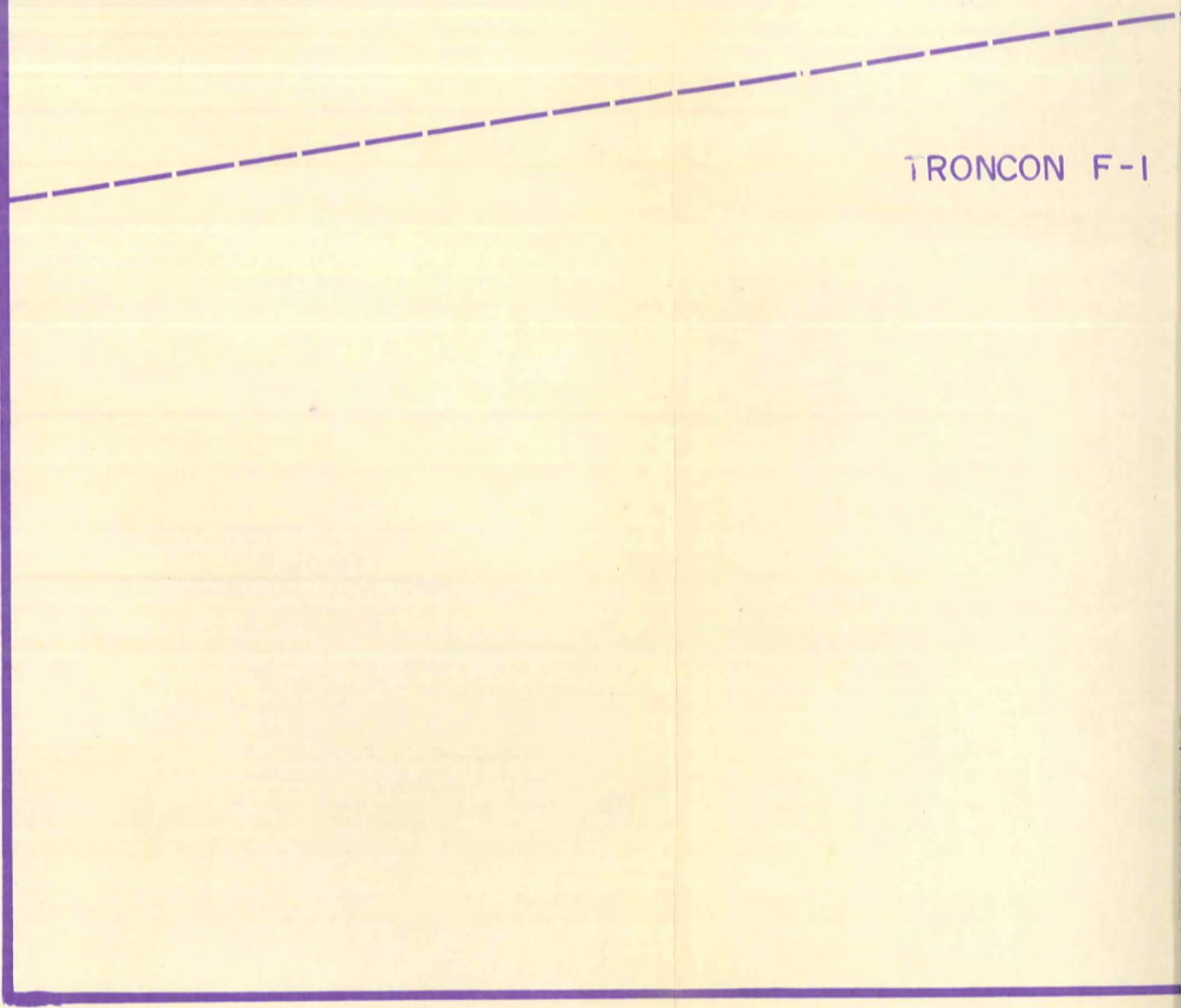
ITEM	EXISTANT	PROPOSE
Emprise	12 m	12 m
Pavage (largeur)	5,50 m sur 400 m 5,20 m sur 300 m	6 m
Fossés	Sur 1 côté de la route sur 250 m de long.	12 m
Structure de la fonction.	oui	A conserver et à élargir.



--	--	--	--	--	--	--	--

TRONCON F-2

TRONCON F-1





DIRECTION DES ENQUETES

Longueuil, le 11 août 1988

A : VILLE DE ST-EUSTACHE  
145 St-Louis  
ST-EUSTACHE, Qc  
J7R 2L8

OBJET: D/Q: 139376 Code: 7303D  
Lot(s): P-381 à 391, 393 à 407  
Municipalité impliquée: Saint-Eustache

-----

Votre déclaration du \_\_\_\_\_ non datée \_\_\_\_\_ reçue  
le 24 mai 1988 \_\_\_\_\_ a fait l'objet d'une  
vérification.

Selon l'information que vous nous avez fournie, cette déclaration  
a été jugée conforme aux termes de la Loi.

Vous trouverez, au verso, les dispositions de la Loi qui s'y  
appliquent.



*Maurice Cliche*  
Maurice Cliche  
Chef d'équipe  
Enquêtes et inspections

e.c.:

Le Groupe Conseil BSA

Longueuil, le 15 octobre 1999

**AVIS DE CONFORMITÉ**  
**Article 32 - Loi sur la protection du territoire**  
**et des activités agricoles**

**MARAICHERS P ET Y COUSINEAU SENC**  
395 Chemin du Chicot  
Saint-Eustache (Québec) J7R 4K3

**OBJET :** Dossier : 313129  
Lot(s) : 1366702  
Cadastre : (Cadastre du Québec)  
Circonscription foncière : Deux-Montagnes  
Superficie visée : 0.5 hectare  
Municipalité : Mun. de Saint-Eustache  
M.R.C. : MRC Deux-Montagnes  
Date de réception : Le 15 octobre 1999

---

Monsieur,  
Madame,

Votre déclaration datée du 24 septembre 1999, qui a été amendée le 14 octobre 1999 pour les articles 101 et 103 au lieu de l'article 40 de la loi, par laquelle vous soumettez ne pas avoir besoin d'autorisation de la Commission pour que la municipalité émette le permis numéro DP-99-0941, a maintenant fait l'objet d'une vérification.

Votre projet de construction d'un bâtiment principal à des fins résidentielles est conforme à la loi en raison d'un droit antérieur d'utilisation à des fins résidentielles sur ce lot.

Nous vous rappelons que vous devez respecter les autres normes applicables en vertu de toute loi et règlement : en particulier, l'émission du permis de construction municipal est soumise au respect des règles de réciprocité relatives aux normes de distance selon l'article 79.2 de la loi.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, nos cordiales salutations.

**MAURICE CLICHE**, coordonnateur  
Service des enquêtes

c.c. Mun. de Saint-Eustache  
145 rue Saint-Louis  
Saint-Eustache Québec J7R 1X9

07 OCT. 1999

C.P.T.A.Q.

Bonjour

Nous vous remercions pour la demande pour pouvoir nous reconstruire le 15 Octobre 1999

Depuis le 11 Septembre que notre maison est partie au feu. Et depuis ce temps nous vivons dans une caravane de 30' avec nos deux enfants. Car nous devons travailler nos récoltes ne sont pas terminées.

Les temps froids s'en viennent. Ce n'est pas agréable de vivre ainsi il fait froid la nuit et plus le temps passe plus il fait froid nous allons avoir des problèmes avec l'eau courante.

Je vous l'ense un cri du coeur.

S.V.P. pourriez-vous nous donner la permission de nous reconstruire dans les plus bref délais

Yvonne Lacroix

à [REDACTED]  
pour nos besoins

Merci d'avance en espérant d'avoir une réponse positive dans les jours à venir



## DÉCLARATION D'EXERCICE D'UN DROIT

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles  
(articles 31, 31.1, 40, 101/103, 104 et 105)

### ■ Identification

Du déclarant			
Nom <b>Cousineau</b>		Prénom <b>Yvan</b>	
Compagnie ou société			
Adresse (N° : [redacted])			Code postal [redacted]
Occupation [redacted]			
Téléphones		Télécopieur	
Ind. rég.	Résidence	Ind. rég.	Bureau
[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]
Nom, adresse et téléphone du propriétaire si autre que le déclarant			
Nom		Ind. rég.	Téléphone
Adresse (N° : rue, municipalité)			Code postal
Nom, occupation, adresse, téléphone et télécopieur du mandataire			
Nom		Ind. rég.	Téléphone
Occupation		Ind. rég.	Télécopieur
Adresse (N° : rue, municipalité)			Code postal

### ■ Renseignements relatifs au(x) lot(s) visé(s)

Numéro de lot	Superficie	Rang	Cadastre	Municipalité
P. 366	3.59 ha	CheminduChicot	ParoisseSt-Eustache	St-Eustache
P. 384	10.599 ha	"	"	"

### ■ Renseignements relatifs au(x) titre(s) de propriété(s) visée(s)

Date d'inscription *	Numéro d'inscription *	Circonscription foncière *
27 juillet 1989	293460	Deux-Montagnes

\* N.B. Depuis la réforme du Code Civil, ces termes ont remplacé les mentions relatives à la date, au numéro et à la division d'enregistrement.

### ■ Réserve à la Commission (documents fournis)

<input type="checkbox"/> Titre de propriété	<input type="checkbox"/> Copie du rapport d'incendie ou attestation établissant la date de l'incendie
<input type="checkbox"/> Plan d'implantation avec illustration du droit d'extension	<input type="checkbox"/> Permis ou attestation de démolition
<input type="checkbox"/> Matrice graphique	<input type="checkbox"/> Liste du cheptel
<input type="checkbox"/> Demande de permis de construction	<input type="checkbox"/> Liste de la machinerie
<input type="checkbox"/> Croquis de la construction avec dimension	<input type="checkbox"/> Attestation du greffier ou du secrétaire-trésorier (article 105)

# ■ Droit invoqué

Selon le droit que vous invoquez, veuillez remplir la demande de renseignements suivante, en cochant ou complétant selon le cas. (Voir verso pour texte intégral des articles de la Loi.)

## Article 31

Remplacement d'une résidence Érigée en 19 \_\_\_\_

## Article 31.1

Construction d'une résidence ou  remplacement d'une résidence Érigée en 19 \_\_\_\_ sur un lot ou ensemble de lots contigus vacants ou sans droits acquis ayant une superficie de 100 hectares et plus.

## Article 40

Construction d'une résidence ou  remplacement d'une résidence *modifiée le 14 oct. 1999.*  
par une personne dont la principale occupation est l'agriculture sur un lot où elle exerce sa principale occupation.

L'occupant de la résidence sera :

le déclarant  son enfant  son employé  son sociétaire  un actionnaire

Si l'occupant n'est pas le déclarant :

Nom	Prénom	Ind. rég.	Téléphone
Adresse (N°, rue, municipalité)		Code postal	

## Article 101/103

*Le requérant modifie sa demande en date du 14 oct. 1999*

Type d'utilisation existante :  résidentielle  commerciale  industrielle  institutionnelle

Date d'implantation de cette utilisation *1896*

Construction d'un bâtiment principal ou  remplacement d'un bâtiment principal existant

ou  changement d'usage d'un bâtiment agricole ou l'agrandissement d'un tel bâtiment situé dans l'aire de droits acquis.

Usage projeté : *résidence unifamiliale suite à l'incendie de celle-ci*

## Article 104

Droit invoqué par un organisme public sur un lot acquis pour une fin d'utilité publique à la date d'entrée en vigueur du décret de zone agricole.

Construction d'un bâtiment principal ou  remplacement d'un bâtiment principal existant

ou  changement d'usage d'un bâtiment agricole ou l'agrandissement d'un tel bâtiment situé dans l'aire de droits acquis.

Usage projeté : \_\_\_\_\_

Date d'acquisition \_\_\_\_\_ Date d'autorisation d'acquisition ou d'utilisation \_\_\_\_\_

Numéro du règlement/décret \_\_\_\_\_ Entrée en vigueur du règlement/décret \_\_\_\_\_

## Article 105

Droit d'implanter une utilisation :  résidentielle  commerciale  industrielle  institutionnelle

sur un lot en front d'un chemin public où les services d'aqueduc et d'égout sanitaire sont autorisés par règlement municipal adopté avant la date d'entrée en vigueur de la Loi et approuvé.

Construction d'un bâtiment principal ou  remplacement d'un bâtiment principal existant

ou  changement d'usage d'un bâtiment agricole ou l'agrandissement d'un tel bâtiment situé dans l'aire de droits acquis.

Usage projeté : \_\_\_\_\_

Le nom du chemin			
Numéro du règlement d'aqueduc	Date d'adoption	Numéro du règlement d'égout sanitaire	Date d'adoption

# ■ Attestation

J'atteste que toutes les informations que j'ai fournies avec ce [redacted] et je déclare donc bénéficier du droit invoqué.

Signature	[redacted]	Date	1999	09	24
-----------	------------	------	------	----	----

# ■ Renseignements fournis par la municipalité (à remplir par l'officier municipal)

Le permis a été demandé le : 1999-09-24	Numéro de la demande de permis DP-99-0941	Numero(s) de lot(s) P.366, P.384
Type de construction projetée Reconstruction de la résidence		Dimensions 38' x 48'
Officier municipal		
Nom Chalifour	Prénom Daniel	Ind. rég. Téléphone (bureau) 450 974 5252
Ind. rég. Télécopieur 450 974 5253		
Signature Daniel Chalifour	Officier municipal Blanc Toungueur	Date 1999 09 29

Les Evaluations  
*Malouin, Arcand, et Charlebois Inc.*  
EXPERTS EN SINISTRES - LIMITÉ À L'ESTIMATION

C.P. 37545  
159, 25<sup>e</sup> avenue  
St-Eustache, Qué. J7P 5N2

TÉL.: (450) 623-6666  
FAX : (450) 623-6888

Le 22 septembre 1999

RE: Assurés - Pierrette Siroix & Yvan Cousineau  
Adresse - [REDACTED]  
Incendie - Perte totale  
Date de la perte - Le 11 septembre 1999.

Madame,  
Monsieur,

J'atteste par les présentes avoir vérifié les dommages causés par l'incendie du 11 septembre 1999 à la résidence de Monsieur Yvan Cousineau et de Madame Pierrette Siroix, située au [REDACTED]

L'étage supérieur fut complètement ravagé par cet incendie et des dommages importants furent causés à l'ensemble du rez-de-chaussée. L'eau s'est infiltrée à l'intérieur des murs, plafonds et planchers du rez-de-chaussée qui doivent être remplacés.

J'évalue la destruction de la bâtisse à 90% et je déclare cette bâtisse perte totale.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

*Jacques Malouin*  
Jacques Malouin  
*par lui*

Remis au service de Gestion des Dossiers

07 OCT. 1999

C.P.T.A.Q.

## DÉCLARATION D'EXERCICE D'UN DROIT

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles  
(articles 31, 31.1, 40, 101/103, 104 et 105)

Remis au service de Gestion des Dossiers

07 OCT. 1999

### Identification

Du déclarant		C.P.T.A.Q.	
Nom <b>Cousineau</b>	Prénom <b>Yvan</b>		
Compagnie ou société			
Adresse (N°, rue, municipalité)		Code postal	
Occupation			
Ind. rég. Résidence	Ind. rég. Bureau	Ind. rég.	
Téléphones		Télécopieur	
Nom, adresse et téléphone du propriétaire si autre que le déclarant			
Nom		Ind. rég.	Téléphone
Adresse (N°, rue, municipalité)		Code postal	
Nom, occupation, adresse, téléphone et télécopieur du mandataire			
Nom		Ind. rég.	Téléphone
Occupation		Ind. rég.	Télécopieur
Adresse (N°, rue, municipalité)		Code postal	

### Renseignements relatifs au(x) lot(s) visé(s)

Numéro de lot	Superficie	Rang	Cadastre	Municipalité
<b>P. 366</b>	<b>3.59 ha</b>	<b>CheminduChicot</b>	<b>ParoisseSt-Eustache</b>	<b>St-Eustache</b>
<b>P. 384</b>	<b>10.599 ha</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>

### Renseignements relatifs au(x) titre(s) de propriété(s) visée(s)

Date d'inscription *	Numéro d'inscription *	Circonscription foncière *
<b>27 juillet 1989</b>	<b>293460</b>	<b>Deux-Montagnes</b>

\* N.B. Depuis la réforme du Code Civil, ces termes ont remplacé les mentions relatives à la date, au numéro et à la division d'enregistrement.

### Réservé à la Commission (documents fournis)

<input type="checkbox"/> Titre de propriété	<input type="checkbox"/> Copie du rapport d'incendie ou attestation établissant la date de l'incendie
<input type="checkbox"/> Plan d'implantation avec illustration du droit d'extension	<input type="checkbox"/> Permis ou attestation de démolition
<input type="checkbox"/> Matrice graphique	<input type="checkbox"/> Liste du cheptel
<input type="checkbox"/> Demande de permis de construction	<input type="checkbox"/> Liste de la machinerie
<input type="checkbox"/> Croquis de la construction avec dimension	<input type="checkbox"/> Attestation du greffier ou du secrétaire-trésorier (article 105)

## Droit invoqué

Seul le droit que vous invoquez, veuillez remplir la demande de renseignements suivante, en cochant ou complétant selon le cas. (Voir verso pour texte intégral des articles de la Loi.)

### Article 31

Remplacement d'une résidence Érigée en 19 \_\_\_\_

### Article 31.1

Construction d'une résidence ou  remplacement d'une résidence Érigée en 19 \_\_\_\_  
sur un lot ou ensemble de lots contigus vacants ou sans droits acquis ayant une superficie de 100 hectares et plus.

### Article 40

Construction d'une résidence ou  remplacement d'une résidence  
par une personne dont la principale occupation est l'agriculture sur un lot où elle exerce sa principale occupation.

L'occupant de la résidence sera :

le déclarant  son enfant  son employé  son sociétaire  un actionnaire

Si l'occupant n'est pas le déclarant :

Nom	Prénom	Ind. rég.	Téléphone
Adresse (N°, rue, municipalité)			Code postal

### Article 101/103

Type d'utilisation existante :  résidentielle  commerciale  industrielle  institutionnelle

Date d'implantation de cette utilisation \_\_\_\_\_

Construction d'un bâtiment principal ou  remplacement d'un bâtiment principal existant  
ou  changement d'usage d'un bâtiment agricole ou l'agrandissement d'un tel bâtiment situé dans l'aire de droits acquis.

Usage projeté : \_\_\_\_\_

### Article 104

Droit invoqué par un **organisme public** sur un lot acquis pour une fin d'utilité publique à la date d'entrée en vigueur du décret de zone agricole.

Construction d'un bâtiment principal ou  remplacement d'un bâtiment principal existant  
ou  changement d'usage d'un bâtiment agricole ou l'agrandissement d'un tel bâtiment situé dans l'aire de droits acquis.

Usage projeté : \_\_\_\_\_

Date d'acquisition \_\_\_\_\_ Date d'autorisation d'acquisition ou d'utilisation \_\_\_\_\_

Numéro du règlement/décret \_\_\_\_\_ Entrée en vigueur du règlement/décret \_\_\_\_\_

### Article 105

Droit d'implanter une utilisation :  résidentielle  commerciale  industrielle  institutionnelle

sur un lot en front d'un chemin public où **les services d'aqueduc et d'égout sanitaire** sont autorisés par règlement municipal adopté avant la date d'entrée en vigueur de la Loi et approuvé.

Construction d'un bâtiment principal ou  remplacement d'un bâtiment principal existant  
ou  changement d'usage d'un bâtiment agricole ou l'agrandissement d'un tel bâtiment situé dans l'aire de droits acquis.

Usage projeté : \_\_\_\_\_

Le nom du chemin			
Numéro du règlement d'aqueduc	Date d'adoption	Numéro du règlement d'égout sanitaire	Date d'adoption

## Attestation

J'atteste que toutes les informations que j'ai fournies avec cette déclaration sont exactes, et je déclare donc bénéficier du droit invoqué.

Signature \_\_\_\_\_ Date 

A	M	J
1999	09	24

## Renseignements fournis par la municipalité (à remplir par l'officier municipal)

Le permis a été demandé le : 1999-09-24	Numéro de la demande de permis DP-99-0941	Numéro(s) de lot(s) P.366, P.384
Type de construction projetée Reconstruction de la résidence		Dimensions 38' x 48'
<b>Officier municipal</b>		
Nom Chalifour	Prénom Daniel	Ind. rég. Téléphone (bureau) 450 974 5252
		Ind. rég. Télécopieur 450 974 5253
Signature Daniel Chalifour	Officier municipal	Date 1999 09 29

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

Numero de la demande	DP-99-0940	Date de la demande	1999/09/24
Numero de permis		Date d'emission	
Etat de la demande	Demande	Date de l'etat	1999/09/24
		Date d'echeance	

DECLARATION

DECLARATION

Je, soussigne(e), certifie que les renseignements fournis a l'appui de la presente demande sont exacts et complets.

SIGNATURE DU REQUERANT





DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

*Page 99-09-27*

Numero de la demande	DP-99-0940	Date de la demande	1999/09/24
Numero de permis		Date d'emission	
Etat de la demande	Demande	Date de l'etat	1999/09/24
		Date d'echeance	

LOCALISATION DES TRAVAUX

Matricule	6750-87-2535	Zone	6-A-09
Situation	██████████		

LOT(S) EXISTANT(S)

Paroisse	Rang	Lot	P	366
			P	384

DIMENSIONS DU TERRAIN

-----  
Frontage 178,00  
Profondeur 0,00  
Superficie 14,189

PROPRIETAIRE(S)

Nom	COUSINEAU YVAN	Tel. Res. ( )	██████████
Adresse	██████████	Tel. Bur. ( )	██████████
	██████████		
	██████████		
Nom	SIROIS PIERRETTE	Tel. Res. ( )	
Adresse	██████████	Tel. Bur. ( )	
	██████████		
	██████████		

REQUERANT

Nom	COUSINEAU YVAN	Tel. Res. ( )	██████████
Adresse	██████████	Tel. Bur. ( )	
	██████████	Tel. Fax. ( )	
	██████████		

NATURE DES TRAVAUX

Nature des travaux	Demolition		
Categorie de construction	BATIMENT PRINCIPAL		
Type de construction	Habitation unifamiliale		
Debut des travaux	1999/10/12	Fin des travaux	1999/10/30
Duree des travaux	19 Jour(s)	Cout estime des travaux	,00

NOTES

RECU #: 065750

*PIIA#99-27*

HONORAIRE DE LA DEMANDE

Description	Cout
Honoraire de la demande	20,00
COUT TOTAL	20,00

*5000,00*  
*2000,00*

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION

Numero de la demande	DP-99-0941	Date de la demande	1999/09/24
Numero de permis		Date d'emission	
Etat de la demande	Demande	Date de l'etat	1999/09/24
		Date d'echeance	

HONORAIRE DE LA DEMANDE

Honoraire de la demande	325,00
	-----
COUT TOTAL	325,00

DECLARATION

Je, soussigne(e), certifie que les renseignements fournis a l'appui de la presente demande sont exacts et complets.

SIGNATURE DU REQUERANT



L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-NEUF

LE vingt-cinq juillet;

Devant Me GUY BELISLE, notaire à  
Saint-Eustache, Province de Québec,  
Canada;

COMPARAISSENT:

SIMON COUSINEAU, [REDACTED] domicilié  
au numéro [REDACTED] -  
[REDACTED]

Ci-après appelé: "PARTIE DE PREMIERE  
PART";

et

YVAN COUSINEAU et PIERRETTE SIROIS,  
tous deux [REDACTED] domiciliés au numéro [REDACTED]  
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]  
[REDACTED]

Ci-après appelés: "PARTIE DE SECONDE  
PART"

LESQUELS conviennent de ce qui suit:

Par acte reçu devant Me Guy Bélisle,  
notaire, le deux (2) mai mil neuf cent quatre-  
vingt-neuf (1989) dont copie a été enregistrée à  
Deux-Montagnes sous le numéro 289750, la PARTIE DE  
PREMIERE PART a vendu à la PARTIE DE SECONDE PART  
une exploitation agricole située au 395 Chicot Sud  
à Saint-Eustache, comprenant notamment les biens  
suivants, savoir: \_\_\_\_\_

**DESCRIPTION:**

Une exploitation agricole située au 395, Chicot Sud à Saint-Eustache et comprenant lesbiens suivants:

A) Une terre située à Saint-Eustache, connue et désignée comme suit:

(a) Une partie du lot numéro **TROIS CENT SOIXANTE-SIX** (Ptie 366), aux Plan et Livre de Renvoi Officiels de la Paroisse de Saint-Eustache, de la contenance de deux cent quatre-vingt-huit pieds et trente-cinq centièmes de pied (288.35') dans sa ligne Nord-Ouest, mille deux cent soixante-sept pieds (1,267.0') dans sa ligne Sud-Ouest, mille deux cent soixante-neuf pieds (1,269.0') dans sa ligne Nord-Est, deux cent soixante-quatorze pieds et soixante-quinze centièmes de pied (274.75') dans sa ligne Sud-Est, et bornée comme suit: au Nord-Ouest par la partie en deuxième lieu décrite du lot numéro 384, vers le Sud-Ouest par une partie du lot numéro 366, appartenant à Jean-Marc Cousineau, vers le Nord-Est par le lot 368 du susdit cadastre, et en arrière au Sud-Est par une partie du lot numéro 367, dudit cadastre.

(b) Une partie du lot numéro **TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE** (Ptie 384), aux Plan et Livre de Renvoi Officiels de la Paroisse de St-Eustache, de la contenance de deux cent quatre-vingt-onze pieds et un dixième de pied

(291.1') dans sa ligne Nord-Ouest, six cent quatre-vingt-neuf pieds (689.0') dans sa ligne Sud-Ouest, sept cent trente-trois pieds (733.0') dans sa ligne Nord-Est étant une ligne brisée, deux cent quatre-vingt-huit pieds et trente-cinq centièmes de pied (288.35') dans sa ligne Sud-Est, mesure anglaise, et bornée comme suit: au Nord-Ouest par le chemin public, d'un côté au Nord-Est par une partie du lot 386 dudit cadastre, de l'autre côté au Sud-Ouest par une partie du lot 384, appartenant à Jean-Marc Cousineau, et vers le Sud-Est par la partie ci-dessus décrite du lot 366.

(c) Une partie du lot originaire numéro **TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE** (Ptie 384), aux Plan et Livre de Renvoi Officiels de la Paroisse de St-Eustache, de la contenance de trois cent trente-deux pieds et trente centièmes de pied (332.30') dans une première ligne Sud-Est, trois mille cent quarante-neuf pieds (3,149.0') dans sa ligne Nord-Est, deux cent quatre-vingt-quatre pieds et cinq dixièmes de pied (284.5') dans une ligne Nord-Ouest, trois mille quatre-vingt-quatre pieds (3,084.0') dans une première ligne Sud-Ouest, vingt et un pieds (21.0') dans une seconde ligne Sud-Est, cent dix pieds et cinq dixièmes de pied (110.5') dans une seconde ligne Sud-Ouest, le tout mesure anglaise et bornée comme suit: au Sud-Est par le chemin public, d'un côté au Nord-Est par le lot 385, dudit cadastre, vers le

Nord Ouest par le lot 404 du cadastre de la Paroisse de Saint-Augustin, vers le Sud-Ouest par une partie du lot 384, appartenant à Jean-Marc Cousineau.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment cette servitude en faveur de The Shawinigan Water and Power Co., suivant acte enregistré sous le numéro 51431.

(d) Une portion de terre située dans la Ville de Mirabel, connue et désignée comme faisant partie du lot originaire numéro **QUATRE CENT QUATRE** (Ptie 404), aux Plan et Livre de Renvoi Officiels de la Paroisse de Saint-Augustin, d'une superficie d'environ huit arpents carrés, plus ou moins, et sans garantie de mesure précise, et bornée comme suit: à l'Est par la partie dudit lot 404 appartenant à Gilles Prud'Homme, au Nord par une partie du lot 402 du cadastre de la Paroisse de Saint-Augustin, au Sud par le lot 384 du cadastre de la Paroisse de Saint-Eustache, et à l'Ouest par une autre partie dudit lot 404.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées.

B) (a) Un tracteur Massey Ferguson 255, portant le numéro de série: 9A293832;

(b) Un chargeur frontal Hardy;

(c) Un tracteur Massey Ferguson 360, portant le numéro de série: 5221V15239;

(d) Un camion GMC 6000, portant le numéro de série: TCF615;

(e) Une charrue Kongskilde, portant le numéro de série: 0058;

(f) Une planteuse Holland, portant le numéro de série 250697;

(g) Une génératrice 20kw, portant le numéro de série 23933-06.

Différents autres équipements aratoires, outils, inventaire sur l'énumération, la qualité et la quantité desquels les parties se sont entendues avant ce jour et dont elles se déclarent satisfaites.

#### DECLARATIONS

Les parties conviennent expressément qu'elles ont acheté les biens ci-dessus décrits en leur qualité de sociétaires opérant une société civile d'exploitation agricole sous les nom et raison sociale de "Les Maraichers P.Y. Cousineau Enr."

En conséquence de quoi, toutes les convention de ventes intervenues entre les comparants le deux (2) mai mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et toutes les conditions et clauses y inclus doivent être attribuées à "Les Maraichers P.Y. Cousineau Enr." à titre d'acheteur

aux lieux et place de Yvan Cousineau et Pierrette Sirois en leur qualité personnelle.

Les comparants s'engagent à ratifier tous documents en ce sens, s'il y a lieu.

DONT ACTE:

A Saint-Eustache, sous le numéro vingt mille quatre cent soixante-dix-neuf (20,479).

ET LECTURE FAITE, les parties signent en présence du notaire soussigné.

[REDACTED]

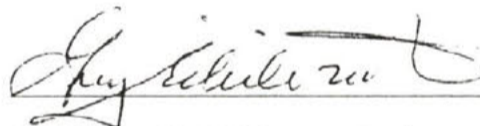
SIMON COUSINEAU

[REDACTED]

YVAN COUSINEAU

[REDACTED]

PIERRETTE SIROIS



Me GUY BELISLE, notaire

VRAIE COPIE de la minute demeurée  
en mon étude.



NO 20,479

LE 25 juillet 1989

ACTE DE CORRECTION

ENTRE

SIMON COUSINEAU

ET

YVAN COUSINEAU

ET

PIERRETTE SIROIS

89D05570195 am  
4i<sup>ème</sup> COPIE

Enr. à Deux-Montagnes

Le 27 juillet 1989

No.: 293 760

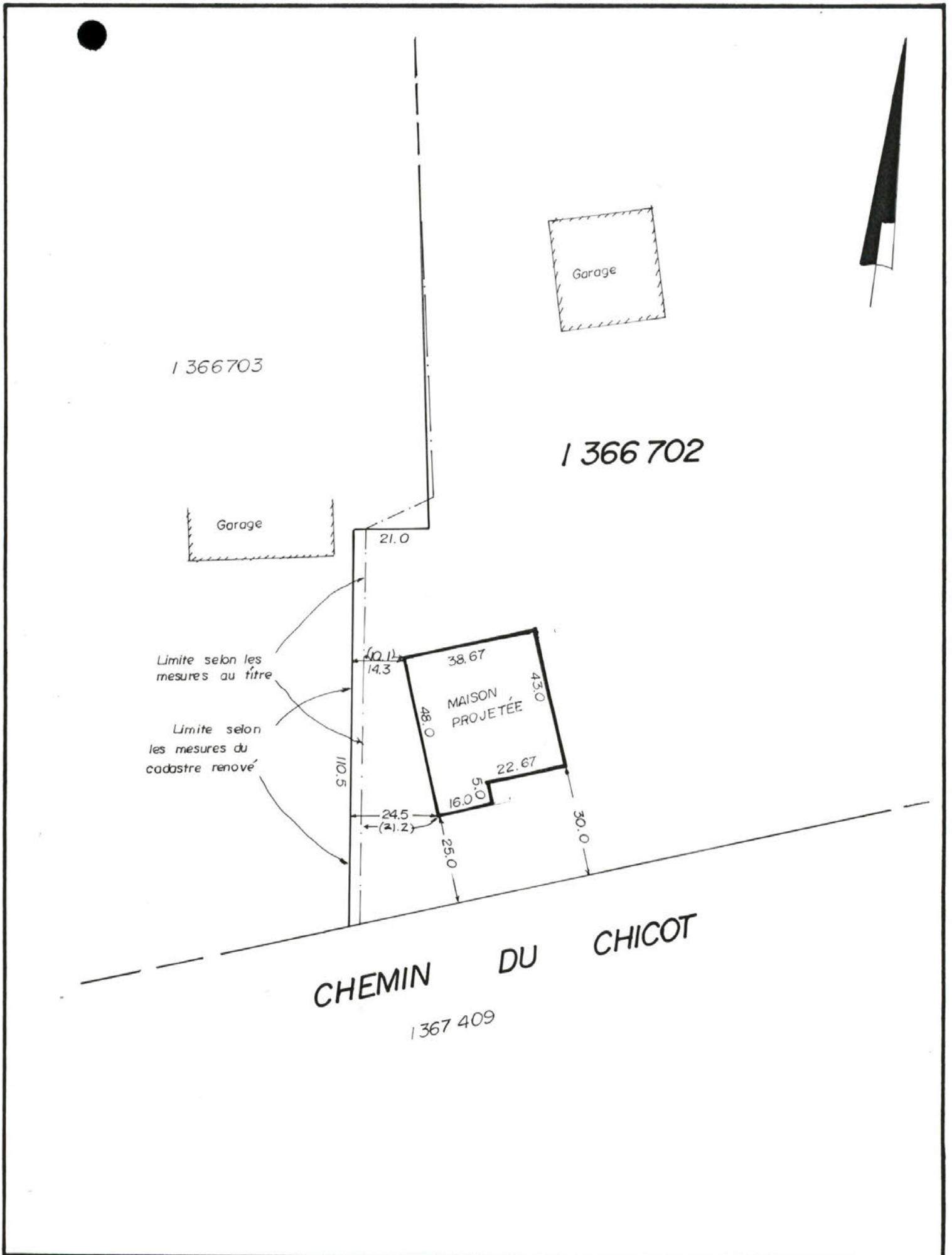
ME. GUY BELISLE, notaire

BELISLE  
DUBÉ  
TREMBLAY



NOTAIRES ET CONSEILLERS JURIDIQUES

Tél.: (514) 473-2741  
Fax: (514) 473-7062



**NATHALIE LEVERT**

arpenteure-géomètre

15280, RUE DES SAULES, ST-AUGUSTIN, MIRABEL, J7N 1Z9  
(450) 475-8630

NB Les mesures sont prises sur les murs de fondation

NB Les mesures indiquées sur ce document sont en pieds (M.A.)

1 pied (mesure anglaise) = 0,3048 mètre

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL ÉMISE

LE: 30 Septembre 99  
PAR: Nathalie Levert a.g.

OBJET Plan projet d'implantation

LOT(S) 1366702

CADASTRE du Québec

IRCONSCRIPTION FONCIÈRE Deux-Montagnes

MUNICIPALITÉ: Ville de St-Eustache

ÉCHELLE: 1:400 (M.A.) LEVÉ: 99-09-27

MINUTE: 1568 DOSSIER: 99-693

MIRABEL, LE 30 SEPTEMBRE 1999

DRESSÉ PAR Nathalie Levert  
Nathalie Levert, a.g.







# Service des incendies - Ville de Saint-Eustach

## InfoUrgence 2.5.1. Rapport d'intervention

Imprimé le 22-Septembre-1999 à 09:50  
Imprimé par LAHAIE, MARIE (492)

### Général

Numéro de rapport 99-393		Statut du rapport Complet		1999/09/12	02:01:07	Transmettre à la D.G.S.P. Ne s'applique pas		Transmis		
Auteur du rapport 210 Lambert Stéphane		Date et heure de rédaction 1999/09/12 01:51:26								
Évènement Incendie de bâtiment		Code 0010	District 4	Caserne 1	Équipe 122					
Date de l'intervention 1999/09/11 SAMEDI									Durée 05:46:00	
Écllosion	Découverte	Appel	Départ de la caserne	Arrivée sur les lieux	Maîtrisée	Terminée	Départ des lieux	Retour à la caserne		
		19:45:00	19:46:00	19:51:00	22:53:00	01:31:00	01:31:00	01:51:00		
1999/09/11	1999/09/11	1999/09/11	1999/09/11	1999/09/11	1999/09/11	1999/09/12	1999/09/12	1999/09/12		
Cardex/Complexe		No. de complexe								
Nom du lieu NUL		Numéro de lieu								
Adresse 395 Chicot, Chemin du		Appartement								
Code/Ville 72005 Saint-Eustache		Code postal								

### Occupant/Locataire/Propriétaire

	Nom	Prénom	Téléphone	Assuré ?
Occupant	SIROIS	PIERRETTE		Assuré
Locataire				Non ass
Propriétaire	MÊME			Non ass

### Détails sur l'intervention

Construction	0002	Alerte initiale	0001	Lieu de l'origine	0043
Surface du rez-de-chaussée	0001	Transmission de l'alarme	0002	Niveau de l'origine	0008
Hauteur du bâtiment	0002	Arrivée des pompiers	0001	Dommmages par le feu	0006
Age du bâtiment	0006	Arrivée des renforts	0001	Facteur humain	0009
Valeur du bâtiment avant l'inc.	\$ , 93,000.00	Découverte de l'incendie	0001	Source de chaleur	0019
Valeur du contenu avant l'inc.	\$ , 55,500.00	Raison du délai dans la déc.	0001	Combustible	0001
Occupants	0002	L'alerte fut donnée	0009	Mode d'inflammation	0009
Classification des risques	0031	Raison du délai	0009	Premier aliment	0009
Classification des complexes	0089	Avant l'arrivée des pompiers	0003	Pertes approx. bat.	\$ , 80,000.00
Matériel manuel d'intervention	0008	Première intervention des pm	0002	Pertes approx. cont.	\$ , 50,000.00
Extincteurs automatiques	0008	Principal agent d'extinction	0005	Date d'inspection	
Systèmes de détection	0002	Moyens d'extinction	0004	Victimes - décès	0
Plan d'évacuation	0008	Dommmages par le feu	0006	Victimes - blessés	0
Pompiers municipaux	4	Résultat des extincteurs auto.	0001		
		Résultat des disp. coupe-feu	0001		
		Attaque initiale	0003		
		Résultat des syst. détection	0002		

### Observations (Cause probable)

Numéro	Auteur	Grade
incendie indéterminé		

EXTRAIT MATRICE GRAPHIQUE  
ÉCHELLE 1:1000



385

P.384

385

386

395

P. 384

CHEMIN

DU

CHICOT

(S.D.C.)

400

P. 384

386

P. 384

P. 368

P. 366

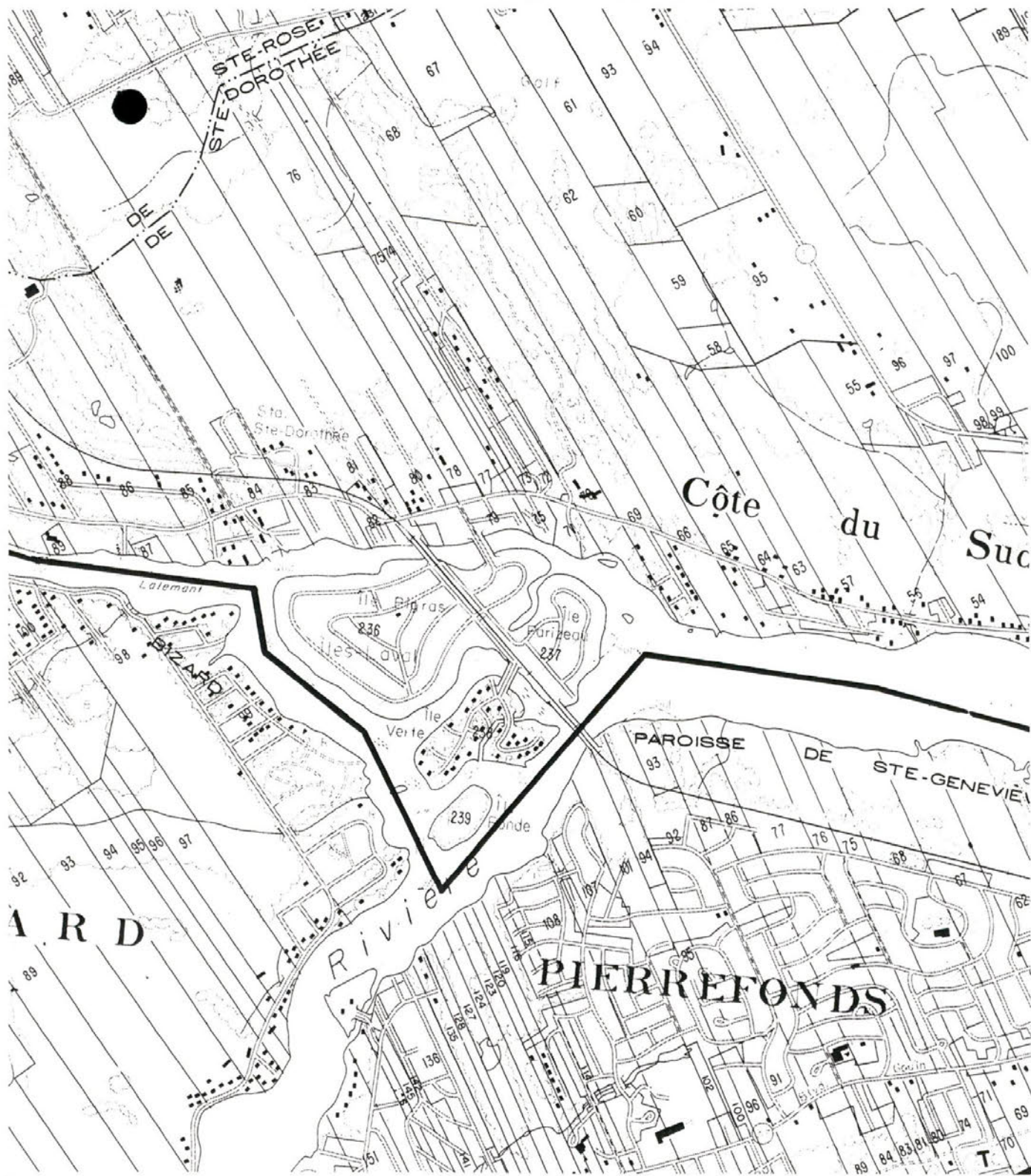


TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31G 09-0202	31H 12-0201	31H 12-0202
31G09-0102	31H12-0101	31H12-0102
31G08-0202	31H05-0201	31H05-0202

**SAINT-EUSTACHE (V)**

1992-06-01

**8.0-72005 \***

